

2
(N° 217.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 6 MAI 1837.

Rapport fait par M. ISIDORE FALLON, au nom de la commission des naturalisations, sur la requête du sieur FERDINAND-IGNACE-GUILLAUME-NICOLAS DE CREEFT.

GRANDE NATURALISATION.

MESSIEURS,

Le sieur Ferdinand-Ignace-Guillaume-Nicolas De Creeft, rentier, résidant à St-Trond, province de Limbourg, est né à St-Trond, le 17 juillet 1769, fils légitime de feu Nicolas Bonaventure et de Dame Isabelle-Caroline baronne de Heusch, tous deux d'origine belge.

Il expose qu'en décembre 1795 il quitta son pays natal pour prendre du service, comme capitaine, dans le régiment royal étranger organisé en Angleterre, auquel service il resta attaché jusqu'en octobre 1806.

Qu'il se retira ensuite dans l'île de Grenade où il épousa une Créole dont il eut quatre enfans; qu'ayant formé là un établissement ayant pour objet la culture de la canne à sucre, il n'exerça aucune profession jusqu'en 1835, époque où il revint à St-Trond, avec sa femme et deux de ses enfans, et qu'ayant l'intention de se fixer, pour le restant de ses jours, en Belgique, il désire récupérer sa qualité de Belge, en vertu de l'art. 2 de la loi du 27 septembre 1835, qui, sans qu'il soit besoin de justifier de services éminents à l'État, accorde cette faveur aux Belges qui ont pris du service en pays étranger.

En conséquence, il demande, par requête du 8 décembre 1835, la grande naturalisation.

Les renseignements qui ont été recueillis sur cette demande sont favorables au pétitionnaire, et le rendent recommandable.

Le président-rapporteur,

FALLON (ISIDORE).